

Superviseurs habilités (par ordre chronologique d'ancienneté)

Jean-Charles KAISER (Bas-Rhin)	Pasteur e.r.	jean.charles.kaiser@orange.fr
Cathy BIRMELE (Bas-Rhin)	Pasteur	cathy.birmele@orange.fr
Max BOURGEOIS (Var)	Pasteur e.r.	max6bourgeois@gmail.com
Christophe HAGENBACH (Bas-Rhin et Haut-Rhin)	Prêtre	christophe.hagenbach@diocese-alsace.fr
Pascale HALLER-JAHN (Bas-Rhin)	Pasteur	hallerjahn@kabelbw.de
Martin WEHRUNG (Bas-Rhin et Haut-Rhin)	Pasteur	martin.wehrung@free.fr
Sonia ARNOUX (Haute-Loire)	Pasteur	sarnoux@wanadoo.fr
Hubert FREYERMUTH (Haut-Rhin)	Pasteur	freyermuth.hubert@orange.fr



Superviseurs en formation (par ordre alphabétique)

Annick VANDERLINDEN (Bas-Rhin)	Aumônier	vanderla67@gmail.com
Isabelle HETZEL-PAULUS (Haut-Rhin)	Pasteur	isabelle.hetzelpaulus@gmail.com

AFfsp

Association Française de formation et de supervision pastorales

Siège : 78 rue de la Cavalerie Villa d'Ambre App.141 F 68000 Colmar

Président : M. Wehrung, **Secrétaire** : P. Haller-Jahn, **Trésorier** : H. Freyermuth.

Site : www.supervision-pastorale-fpec.com

Association sans but lucratif, relevant du droit local des départements du Rhin et de la Moselle, inscrite au registre des associations du Tribunal d'Instance de Strasbourg (67), Vol. XCIII Folio N° 78 - Ass. Française de Formation et de Supervision Pastorales,

Crédit Mutuel Rixheim – 7 Avenue du Général de Gaulle 68170 Rixheim

RIB : 10278 03036 00020576601 45

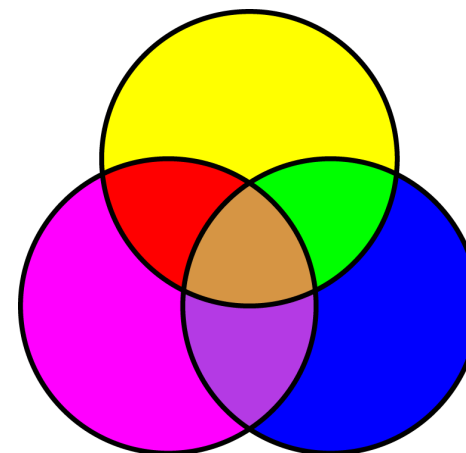
IBAN : FR76 1027 8030 3600 0205 7660 145

BIC : CMCIFR2A

AFfsp pSISESG v2018.03.14

ASSOCIATION FRANCAISE
DE FORMATION ET DE SUPERVISION
PASTORALES

AFfsp



Formation *P*astorale à l'*E*coute et à la *C*ommunication

Supervision individuelle, d'équipes et de groupes

Pour tout professionnel de l'écoute
(en milieu paroissial, hospitalier,
médico-social, carcéral ou autre)

Pour toute personne désireuse
d'approfondir sa pratique de l'écoute
et de l'accompagnement

www.supervision-pastorale-fpec.com

La supervision pastorale

offre un accompagnement et une formation destinés à toute personne désireuse de se perfectionner dans la pratique de la relation à autrui, active au sein de son Eglise, d'une association ou d'un autre lieu (pour diacres, laïcs, pasteurs, prêtres et toutes personnes engagées dans l'église)

En effet, toute personne qui exerce un travail de relation, d'écoute et de parole a besoin à son tour d'un vis-à-vis qui l'écoute et lui parle, lui permettant ainsi de prendre conscience de son mode de communication.

La supervision est pastorale en ce sens qu'elle cherche à intégrer la dimension spirituelle propre à chacune et à chacun, et qu'elle permet de travailler la spécificité de la relation pastorale.









Les superviseurs

sont formés selon la méthode du « Clinical Pastoral Training » (CPT) reconnue internationalement. En France, ils sont regroupés au sein d'une association indépendante, l'AFfsp.

Ils sont habilités par la Commission de Formation franco-suisse de l'AFfsp et de l'ASRsp. Ils sont reconnus par plusieurs églises catholique et protestantes.







Formations proposées :




-  **Supervisions individuelles, de groupes, d'équipes**
-  **Formations de base FPEC**
-  **Semaines d'initiation FPEC** dans le cadre de la formation initiale des pasteurs, des coopérateurs/trices pastoraux/ales
-  **Formations Initiales de Visiteurs Bénévoles (FIVB)**
-  **Groupes de parole**
-  **Interventions sur demande**

La supervision

Objectifs

-  Discerner les ressources et les freins à l'œuvre dans la relation
-  Prendre conscience des différentes dynamiques personnelles et de groupe, devenir sensible aux interférences
-  Travailler à son positionnement professionnel et institutionnel
-  Clarifier son identité professionnelle et pastorale

Modalités

-  La supervision individuelle : elle permet un travail régulier en tête-à-tête avec un superviseur de son choix selon un rythme à définir.
-  La supervision de groupe : plusieurs personnes décident de travailler ensemble avec un superviseur de leur choix.
-  La supervision d'équipe : elle met le focus sur la collaboration des personnes formant l'équipe.



Cadre et conditions

Un Contrat élaboré en commun, pour toute proposition de formation et de supervision, en précise l'objectif, le nombre de séances, le coût et les engagements réciproques entre superviseurs et supervisés.

Le Secret professionnel et pastoral est de rigueur : superviseurs comme supervisés s'engagent à le respecter.

Le Code éthique de l'AFfsp et de l'ASRsp, remis en début de formation et de supervision, garantit le travail commun.

La Participation financière se négocie entre les supervisés, les superviseurs et les organismes concernés le cas échéant.